

LES MARCHEURS AUDINCOURTOIS



AUDINCOURT
DOUBS FRANCE



23^{ème} Marche Populaire internationale

DIMANCHE
22 MARS 2015

Parcours 10 et 20 km + Parcours adapté

Membre de la FFSP n° F0679
Visa FFSP : 2015-25-299-A
Internet : <http://www.ffsp.fr>
E-mail : contact@ffsp.fr



partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
Du 20 juin 2006

Reconnu de mission d'utilité publique
par arrêté n°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DEPART -ARRIVEE :

Gymnase du COSEC Jean-Michel CURIE, Rue Girardot 25400 AUDINCOURT (DOUBS)
Parking de la piscine

HORAIRES :

Départ de 7heures à 14 heures. Arrivée limitée à 17 heures

PARCOURS :

(parcours adapté)
10 et 20 km, sans aucune difficulté particulière, ouvert à tous.
Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés
Chaque participant doit impérativement redonner sa carte à l'arrivée

LICENCE DE PARTICIPATION :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre
Une cotisation de 2,00 euros
Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au
Tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour

PRE INSCRIPTION : avant le 12 mars 2015

RENSEIGNEMENTS ET PRE-INSCRIPTION DES GROUPES :

Madame Francine BERTHENAND
4 Rue des Gentianes
25700 VALENTIGNEY
Tél : 0632564090

RECOMPENSE :

Challenge et coupe aux groupes à partir de 20 participants
Coupe à la participante la plus âgée
Coupe au participant le plus âgé

Challenge et coupe au groupe local le plus nombreux

ASSURANCE :

La FFSP est garantie en RC auprès de GROUPAMA
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

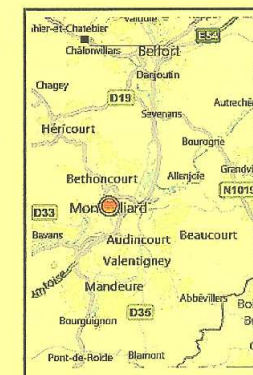
SECOURISME :

Assuré par les sapeurs pompiers : 18
Samu : 18 International : 112
Premiers secours assurés par l'association

RAVITAILLEMENT :

Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} contrôle
Restauration payante aux autres postes de contrôle ainsi
qu'à l'arrivée.

la marche se fera par n'importe quel temps
Il est recommandé de ne pas quitter les chemins et sentiers balisés
Interdiction absolue de fumer et d'allumer un feu sur le parcours
De jeter des déchets, papiers ou gobelets



VOUS AIMEZ LA NATURE : RESPECTEZ-LA
« Ne pas jeter sur la voie publique »

imprimé par nos soins